



TOUQUES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 014-211406996-20260402-CM_2026_3_7-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

7 – DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Impôts (CGI), et notamment son article 1650 relatif à la création et à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant que pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou de l'adjoint délégué, Président, et de 8 commissaires titulaires ainsi que de 8 commissaires suppléants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de contribuables en nombre double des sièges à pourvoir, soit 32 noms, remplissant les conditions d'aptitude, de nationalité, de jouissance des droits civils et d'inscription aux rôles des impositions directes locales,

Considérant que la désignation doit assurer une représentation équilibrée des personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises (CFE),

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal,

M. le Maire propose donc de dresser la liste suivante de contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 8 titulaires et 8 suppléants.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1 VAUTIER Dominique	9 HELENNE Corinne	1 GIAUSSERAND Coralie	9 TILLIER Louis Marie
2 BERNAUS Jean marc	10 BLAZSKA Maxime	2 CANATAR Emma	10 FALAISE Sylvie
3 LAGARDE Jacques	11 ZAMBETTA Dominique	3 FONTAINE Patricia	11 OUTIN Sarah
4 COLOMBEL Roger	12 AUGNET Carolyn	4 VIGNET David	12 BECASSE Vincent
5 BRILLANT Michèle	13 VAUTIER Benjamin	5 CONTENTIN Maxime	13 CHEVALLIER Florence
6 ANGOT Rémi	14 DALLEAU Jérôme	6 RENAULT Evelyne	14 BOUCHARD Rachel
7 FABIUS Régine	15 DELAROCHE Malik	7 GROULT Aurore	15 MEA Virginie
8 CONTENTIN Jean	16 BOURGET Pascale	8 SALZET Daniel	16 DALI Véronique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la liste des 32 contribuables énumérés ci-dessus, en vue de la désignation des membres de la CCID.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentant à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

**LE MAIRE
D. MULLER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.